



## Fonds pour les projets de relance du marché du travail

### En quoi consiste le Fonds pour les projets de relance du marché du travail?

Le Fonds pour les projets de relance du marché du travail s'adresse aux employeurs, aux organisations et aux partenaires communautaires qui cherchent à mettre en œuvre des projets qui auront une incidence sur la relance du marché du travail des TNO.

Les projets peuvent cibler :

- les initiatives de renforcement des capacités;
- l'élaboration de programmes de formation;
- la création d'emplois;
- l'aide transitoire à l'industrie;
- l'élargissement de la prestation des services;
- les initiatives visant à combler les lacunes dans les services et à aider à la recherche d'emploi.

Les propositions de projets doivent nous parvenir avant le 31 mars 2021.

### Qui peut soumettre une demande?

Les entreprises enregistrées, les associations sectorielles, les organismes locaux d'habitation, les organisations non gouvernementales, les administrations municipales et locales, et les organismes et les gouvernements autochtones peuvent bénéficier de ce soutien.

### Comment faire une demande de financement?

Les employeurs, les organisations et les partenaires communautaires doivent remplir un formulaire de demande de financement au titre du programme de relance du marché du travail à leur centre régional des services du MÉCF.

Vous devrez également fournir :

- Preuve du statut juridique
- Preuve d'assurance responsabilité civile
- Inscription à la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT)